RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00488
Numéro SIREN : 415 084 433
Nom ou dénomination : Sienna AM France

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 52210

SIENNA AM FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
SIENNA AM FRANCE
58 B Rue La Boetie
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIENNA AM FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Benjamin Moïse

Comptes annuels 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SASU SIENNA AM FRANCE

58 Bis rue de la Boetie
75008 PARIS
N° SIREN 415084433

Caderas Martin

43, rue de Liège - 75008 Paris - Tél : 01 44 90 25 25

www.caderas-martin.com

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes **1**
Bilan actif 2
Bilan passif 3
Compte de résultat 4
Compte de résultat (suite) 5
Annexe 7
Règles et méthodes comptables *8*
Faits caractéristiques *10*
Notes sur le bilan *11*
Notes sur le compte de résultat *18*
Autres informations *19*

Etats de synthèse des comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	833 902	297 271	536 631	427 214
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	124 764	86 193	38 571	58 259
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	3 032 651	37 324	2 995 327	1 951 013
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**3 991 317**	**420 788**	**3 570 529**	**2 436 487**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 870 559		1 870 559	3 284 995
Autres créances	161 098		161 098	536 432
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	800 000		800 000	3 450 125
Disponibilités	6 675 782		6 675 782	765 454
Charges constatées d'avance (3)	128 189		128 189	117 627
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**9 635 628**		**9 635 628**	**8 154 632**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**13 626 945**	**420 788**	**13 206 157**	**10 591 119**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 000 200	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	509 528	509 528
Report à nouveau	2 910 901	2 811 291
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	263 670	99 611
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**7 984 300**	**6 720 430**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	293 347	191 686
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 093 204	473 811
Dettes fiscales et sociales	3 465 227	3 020 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 624	
Autres dettes	168 344	20 872
Produits constatés d'avance (1)	198 111	164 184
TOTAL DETTES	**5 221 857**	**3 870 689**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**13 206 157**	**10 591 119**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 221 857	3 870 689
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	12 608 421	525 642	13 134 063	11 134 598
Chiffre d'affaires net	**12 608 421**	**525 642**	**13 134 063**	**11 134 598**
Production stockée				
Production immobilisée				131 274
Subventions d'exploitation			409 209	2 667
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			25 056	1 072
Autres produits			5 683	16 018
Total produits d'exploitation (I)			**13 574 011**	**11 285 629**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			3 081 282	2 651 479
Impôts, taxes et versements assimilés			1 110 671	1 014 190
Salaires et traitements			6 147 997	5 030 175
Charges sociales			2 730 871	2 361 578
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			184 478	93 067
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			107 920	27 301
Total charges d'exploitation (II)			**13 363 219**	**11 177 790**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**210 792**	**107 839**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			80 199	26 076
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			99 789	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement				
Total produits financiers (V)			**179 988**	**26 076**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			21 824	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**21 824**	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**158 164**	**26 076**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**368 957**	**133 915**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	61 693	170 579
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**61 693**	**170 579**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	65 319	170 314
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**65 319**	**170 314**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-3 626**	**265**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	101 661	34 569
Total des produits (I+III+V+VII)	**13 815 693**	**11 482 284**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**13 552 023**	**11 382 673**
BENEFICE OU PERTE	**263 670**	**99 611**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 13 206 157 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 263 670 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des titres immobilisés et sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valorisation, en fin d'exercice, des titres détenus s'appuie sur différentes méthodes, en fonction des caractéristiques de l'activité des sociétés et de leur entrée dans le portefeuille titres, à savoir :
- Valeur patrimoine
- Valeur de rendement
- Valeur actuelle
- Valeur d'utilité

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine de la société, une dépréciation est constituée du montant de la différrence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagements en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Principales hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- Turn over des cadres et des non cadres : faible
- Evolution des salaires : 2.50%
- Taux d'actualisation : 3.34%
- Table de mortalité : la table réglementaire INSEE H/F 2014-2016
- Calcul en fonction de l'indemnité légale. Synthèse des engagements de l'entreprise :
- Dette actuarielle : 95 925 €

.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

A la demande du groupe SIENNA, Sienna AM France a hébergé en 2023 le développement d'une plateforme de distribution de solutions d'investissement pour différentes entités du groupe en Europe. Dans ce cadre, Sienna AM France a dû ouvrir une succursale en Allemagne; Sienna AM German Branch.
Le coût de déploiement de cette plateforme de distribution a été intégralement subventionné par le groupe (404 K€) sur ce premier exercice.

L'associé unique a voté le 18 décembre 2023 une augmentation de capital par apport en numéraire de 1 000,2 K€.

Autres éléments significatifs

La société SIENNA AM est une filiale détenue à 100% par la société SIENNA 2A,sise à Paris.
Cette dernière est consolidée par le GROUPE BRUXELLES LAMBERT, sis 24 avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique.

Le résultat 2023 de SAM France se réparti à hauteur de + 264 K€ pour la France et 0 K€ pour sa succursale allemande.

Intégration fiscale :
Les résultats de la société SIENNA AM FRANCE sont intégrés dans le périmètre fiscal du groupe SIENNA 2A depuis l'exercice 2015.
Il n'existe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique dont serait redevable la société en l'absence d'intégration fiscale.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	568 261	265 641		833 902
Immobilisations incorporelles	**568 261**	**265 641**		**833 902**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	132 015	9 348	16 598	124 764
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**132 015**	**9 348**	**16 598**	**124 764**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 966 513	1 130 676	64 538	3 032 651
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**1 966 513**	**1 130 676**	**64 538**	**3 032 651**
ACTIF IMMOBILISE	**2 666 789**	**1 405 665**	**81 136**	**3 991 317**

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des droits contractuels qui génèreront des revenus a minima sur 5 ans.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	141 047	156 224		297 271
Immobilisations incorporelles	**141 047**	**156 224**		**297 271**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 756	28 254	15 816	86 193
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**73 756**	**28 254**	**15 816**	**86 193**
ACTIF IMMOBILISE	**214 803**	**184 478**	**15 816**	**383 464**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 159 846 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 870 559	1 870 559	
Autres	161 098	161 098	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	128 189	128 189	
Total	**2 159 846**	**2 159 846**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	1 394 929
URSSAF-CPAM IJSS A RECEVOIR	5 179
PRODUITS A RECEVOIR	6 112
Total	**1 406 220**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000 200,00 euros décomposé en 13 334 titres d'une valeur nominale de 300,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	300,00
Titres émis pendant l'exercice	3 334	300,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	13 334	300,00

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	2 811 291
Résultat de l'exercice précédent	99 611
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**2 910 901**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	2 910 901
Total des affectations	**2 910 901**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	3 000 000		1 000 200		4 000 200
Réserve légale	300 000				300 000
Réserves générales	509 528				509 528
Report à Nouveau	2 811 291	99 611	99 611		2 910 901
Résultat de l'exercice	99 611	-99 611	263 670	99 611	263 670
Total Capitaux Propres	**6 720 430**		**1 363 481**	**99 611**	**7 984 300**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 221 857 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 093 204	1 093 204		
Dettes fiscales et sociales	3 465 227	3 465 227		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 624	3 624		
Autres dettes (**)	461 691	461 691		
Produits constatés d'avance	198 111	198 111		
Total	**5 221 857**	**5 221 857**		
(**) Dont envers les associés	293 347			

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations				
Sur autres immobilisations financières	15 500	21 824		37 324
Dépréciations Total III	**15 500**	**21 824**		**37 324**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**15 500**	**21 824**		**37 324**
Dotations et reprises financières		21 824		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT NON PARV.	166 411
FNP CAC	41 022
FNP APPORTEURS	126 300
FNP DIVERS	642 167
FNP IMMO	3 624
PERSONNEL - PROV S/CP	268 657
PERSONNEL - AUTRES CH A PAYER	1 771 184
DETTES PROV CH SOC S/CP	134 328
AUTR CH A PAYER-BONUS/INTERESS	500 000
ETAT - CHARGES A PAYER	6 300
PROV TS/CP+INTERESST+PRIMES	239 179
Total	**3 899 172**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	128 189		
Total	**128 189**		

Les charges constatées d'avance concernent des charges facturées relatives à l'exercice 2024.

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	198 111		
Total	**198 111**		

Les produits constatés d'avance concernent principalement des commissions facturées au titre de l'exercice 2024..

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 34 185 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation	80 199	26 076
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	99 789	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**179 988**	**26 076**
Dotations financières aux amortissements et provisions	21 824	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**21 824**	
Résultat financier	**158 164**	**26 076**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	65 319	
Produits des cessions d'éléments d'actif		61 693
TOTAL	**65 319**	**61 693**

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Effectif

Effectif moyen du personnel : 37 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	37	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	**37**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Souscriptions complémentaires de parts à plusieurs fonds (soit une souscription globale prévue de 3 153 K€)	2 711
Autres engagements donnés	2 711
Total	**2 711**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

DocuSign Envelope ID: CDC0629E-83DB-4EB3-9785-D5C48B5810E4

SIENNA AM FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 4.000.200 euros
Siège social : 58 bis, rue La Boétie 75008 PARIS
415 084 433 R.C.S. PARIS
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 4 AVRIL 2024

…/…

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux membres du Directoire ; Approbation des dépenses et charges non déductibles

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à 3 544 euros, et l'impôt correspondant.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldent par un bénéfice de 263 670 euros, décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

- Dotation à la réserve légale, 100 020 euros
- Au report à nouveau, 163 650 euros

Compte tenu de cette affectation le solde créditeur du compte Report à nouveau sera ainsi porté de 2 910 901 euros à 3 074 551 euros.

L'Associé Unique prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DocuSign Envelope ID: CDC0629E-83DB-4EB3-9785-D5C48B5810E4

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L.227-10 alinéa 4 du code de commerce

L'Associé Unique prend acte des conventions suivantes conclues par la Société au cours de l'exercice écoulé relevant de l'article L. 227-10 alinéa 4 du code de commerce :

- Master Services Agreement signé entre Sienna Investment Managers SA et les entités du groupe Sienna, dont Sienna AM France, pour la fourniture de diverses prestations de services support faisant l'objet d'une facturation annuelle.

- Distribution Agreement signé le 1er décembre 2023 entre Sienna AM France et d'une part Sienna AM Luxembourg et d'autre part Sienna Gestion au titre de la distribution effectuée par Sienna AM France, dans le cadre de ses agréments AMF, de certains fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe Sienna.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DocuSign Envelope ID: CDC0629E-83DB-4EB3-9785-D5C48B5810E4

QUATRIEME DECISION

Modification de la gouvernance de la Société et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts modifiés de la Société,

décide de modifier la gouvernance de la Société et de supprimer le Conseil de surveillance et le Directoire à compter de ce jour ;

constate, qu'en conséquence de cette suppression,

- les mandats des membres du Conseil de surveillance exercés par :
    - Monsieur Paul de Leusse,
    - Monsieur Philippe Renauld,
    - Madame Sophie Chipot Kolosvari,
    - Madame Aurore Van Der Werf,
    - Monsieur Antoine Gendry, et
    - Monsieur Xavier Collot,
- ainsi que les mandats de membres du Directoire exercés par :
    - Monsieur Thibault de Saint Priest,
    - Monsieur Laurent Dubois, et
    - Madame Marianne des Roseaux,

prennent fin ce jour ;

décide de modifier corrélativement les statuts et de supprimer les articles 11 et 12 ainsi que toutes mentions des organes supprimés dans les statuts de la Société ;

décide qu'à compter de ce jour, la Société sera dirigée par le Président de la Société, lequel pourra être assisté dans l'exercice de ses fonctions par un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, et par un Conseil d'administration ;

en conséquence, décide :

- de créer un Conseil d'administration ayant les missions détaillées dans le projet de statuts modifiés de la Société figurant en annexe du présent procès-verbal ;
- à cet effet, de déterminer notamment :
    - les principes relatifs à la composition du Conseil d'administration ;
    - le mode de désignation, la durée du mandat, la cessation des fonctions et les droits des membres du Conseil d'administration ;

DocuSign Envelope ID: CDC0629E-83DB-4EB3-9785-D5C48B5810E4

- le mode de désignation, la durée du mandat et la cessation des fonctions du président du Conseil d'administration ;
- la rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- les règles relatives à l'organisation du Conseil d'administration, à la convocation de ses réunions, aux conditions de quorum et de majorité applicables aux réunions du Conseil d'administration, à l'établissement et à la signature des procès-verbaux et des feuilles de présence des réunions du Conseil d'administration ; et
- les missions et les pouvoirs du Conseil d'administration ;

- et en conséquence d'adopter, avec effet immédiat, le nouvel article 10.3 (*Conseil d'administration*) conformément à la présente décision et tel que reproduit dans le projet de statuts modifiés de la Société figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

Modification et refonte intégrale des statuts

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président et du projet de statuts modifiés de la Société,

décide de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société ;

déclare en conséquence adopter, article par article puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société ainsi modifiés lesquels resteront annexés aux présentes (Annexe 1).

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique **donne tous pouvoirs** au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DocuSign Envelope ID: CDC0629E-83DB-4EB3-9785-D5C48B5810E4

…/…

Extrait certifié conforme



Le Président

Laurent Dubois